La France condamnée par la Cour européenne des droits de l'Homme pour une "interpellation musclée"

16/11/2017 à 12h50

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné aujourd'hui a France pour la force excessive employée par des policiers, lors de l'interpellation suivie du décès, en 2009 dans le Doubs, d'un homme souffrant de troubles psychiatriques et cardiaques.

Sans imputer aux fonctionnaires la mort de ce Marocain de 41 ans, la juridiction du Conseil de l'Europe estime que les méthodes et la force dont les policiers ont usé n'étaient pas nécessaires et constitutives d'un traitement inhumain et dégradant. Mohamed Boukrourou était mort d'une défaillance cardiaque dans le fourgon des policiers qui avaient été appelés par un pharmacien de Valentigney avec lequel il s'était querellé pour un problème de médicaments.

Après avoir reçu deux coups de poing au plexus de la part des fonctionnaires, l'homme très agité avait été menotté et conduit dans le fourgon de police où trois d'entre eux s'étaient placés en position assise ou debout sur son corps allongé. Mis en examen pour homicide involontaire, les policiers ont bénéficié d'un non-lieu en 2013.

Le Figaro

Merci à **Dobsky**